

# Syndicat des professeurs et des professeures

308<sup>e</sup> réunion  
Conseil syndical  
Jeudi 4 mai 2017



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**  
Université du Québec à Trois-Rivières

# Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. **Renouvellement de la convention collective :**
  1. Groupes de discussion : bilan
  2. Comité de négociation
  3. Échéancier
6. **Comité des relations de travail (CRT)**
  1. Rapport du comité
  2. Mieux connaître la convention collective
7. **Attribution du Prix d'engagement syndical 2017**
8. **Restructuration du régime de retraite de l'UQ (RRUQ) (13 h 30)**
9. **Délégations syndicales 2017-2018**
10. **Tribune des délégués et des déléguées**
11. Adoption du procès-verbal de la 307<sup>e</sup> réunion du conseil syndical
12. Information et dépôt de documents :
  1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 540<sup>e</sup>, 541<sup>e</sup> et 542<sup>e</sup> réunions
  2. Rapport de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine rencontre : 25 mai 2017
15. Levée de l'assemblée

# Point 5

## Renouvellement de la convention collective

- Groupes de discussion : bilan
- Comité de négociation
- Échéancier

# Groupes de discussion : bilan

Nombre de rencontres des groupes :

Soutien à la recherche :	3 rencontres
Salaires et plancher d'emploi :	2 rencontres
Cours à distance :	2 rencontres
Divers aspects de la tâche :	1 rencontre
Direction pédagogique :	1 rencontre
Propriété intellectuelle :	2 rencontres

Les rencontres se sont déroulées du 3 au 20 avril 2017

# Groupes de discussion : bilan

Nombre de participants (en excluant les officiers) aux groupes :

Soutien à la recherche :	39 participants
Salaires et plancher d'emploi :	20 participants
Cours à distance :	10 participants
Divers aspects de la tâche (multicampus, embauche, etc.) :	13 participants
Direction pédagogique :	7 participants
Propriété intellectuelle :	5 participants

**Total 94 participants**

# Groupes de discussion : bilan

## Soutien à la recherche

Animatrices : Monique Cadrin et Diane Saint-Laurent

### Dégagements de recherche

1. Augmenter le nombre de dégagements dans la banque générale des dégagements pour la recherche
2. Lier le nombre total de dégagements de recherche au nombre de chercheurs subventionnés par des organismes subventionnaires reconnus (ex. CRSNG, CRSH, FQRNT, FQRSC, FQRS) tout en maintenant le modèle de concours actuel
3. Exemple : 118 professeurs subventionnés = 118 dégagements dans le concours.

# Groupes de discussion : bilan

## Soutien à la recherche

### Dégagements de recherche (suite)

4. Maintenir le modèle de concours dans une banque (critères dont importance des sciences humaines, sciences naturelles et génie et science de la santé)
5. Garantir les acquis des six centres et instituts de recherche de l'UQTR ( $6 \times 6 = 36$  dégagements)
6. Établir un nombre minimum de dégagements discrétionnaires en recherche et préciser les critères d'attribution
7. Pour un nouveau professeur, maintenir le dégagement automatique *jeune chercheur* pour la première année et en ajouter un autre pour la deuxième année

# Groupes de discussion : bilan

## Soutien à la recherche

### Fonds de démarrage pour la recherche pour les nouveaux professeurs

1. Maintenir 10 000 \$ de fonds de démarrage et permettre l'utilisation sur une période de trois ans et plus
2. Ajout d'un fonds de démarrage pour l'achat d'équipement de recherche : attribution après analyse des dossiers de recherche

# Groupes de discussion : bilan

## Soutien à la recherche

### Autres sujets traités

1. Meilleure reconnaissance dans la tâche de l'encadrement d'étudiants de cycles supérieurs (DTR /salaire)
2. Augmenter la proportion du transfert des économies des cours en surplus de tâche vers la sous-commission de la recherche
3. Élection des membres de la sous-commission de la recherche et des autres sous-commissions en assemblée générale.

# Groupes de discussion : bilan

Salaires et plancher d'emploi

Animateur : René Lesage

## Salaires

- Problématique concernant les années d'expérience reconnues : L'article 22.04 favorise durant les premières années de carrière le professeur avec maîtrise plutôt que le professeur avec doctorat (référer au tableau comparatif UQTR et UQAC - maîtrise et doctorat).

C'est après la 10<sup>e</sup> année complétée que le professeur en catégorie II avec Ph. D. devrait passer à l'échelon 7 de la catégorie II.

# Groupes de discussion : bilan

Salaires et plancher d'emploi

Salaires [suite]

- Possibilité de négocier une augmentation uniforme pour tous, basée sur le PSG + sur un % ou une combinaison des deux
- Professeurs au sommet des échelles de catégories III et IV
- Problématique : Comment faire pour diminuer l'impact sur les professeurs qui partent à la retraite du manque d'années de service au moment de prendre la retraite?

# Groupes de discussion : bilan

Salaires et plancher d'emploi

Plancher d'emploi

- Maintenir les balises du plancher d'emploi actuel et ne compter que les postes réellement comblés? 445 vs 460 pour 2016-2017.
- Modifier le nombre d'EETP dans la clause ascenseur, actuellement 30 étudiants équivalent temps plein [EETP] pour un poste : augmenter ou réduire?
- Vérifier combien de professeurs prennent leur retraite au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

# Groupes de discussion : bilan

Salaires et plancher d'emploi

Plancher d'emploi [suite]

- Priorisation des postes attribués par la commission des études

Questionnement :

- Nombre de cours donnés par des professeurs vs chargés de cours - prévoir un nombre maximal de cours donnés par les chargés de cours?
- Comment répartir les postes de façon équitable entre les départements? [développement enseignement vs développement recherche]

# Groupes de discussion : bilan

Divers aspects de la tâche : embauche, multicampus et autres...

Animateur : Sylvain Beaudry

## Embauche des professeurs :

### Professeur clinicien

#### Problématique

Tâche, heures et responsabilité en clinique

Formation clinique obligatoire

Pas de possibilité de sabbatique

#### Solutions discutées

Rencontres supplémentaires prévues spécifiquement sur cette question

# Groupes de discussion : bilan

Divers aspects de la tâche : embauche, direction pédagogique  
- multicampus et autres...

## Embauche des professeurs [suite]

### Professeur suppléant

Reconnaissance de l'expérience si passage comme professeur régulier;

Préciser la notion de besoin temporaire

### Clause résolutoire [doctorat] [9.19 et 11.10 a] :

Encadrement de la tâche nuit à la réalisation du doctorat

Difficulté d'embauche dans certains secteurs disciplinaires

# Groupes de discussion : bilan

## Réalité multicampus

### Problématique

- Directeur de programmes [1.25 et 1.26] et adjoint à la direction de programme [non conventionné]
  - Dégagement direction de comité de programmes 10.24 g et 10.24 c
  - À prévoir dans la convention [dégagement vs responsabilité/EETP]
  - Isolement des professeurs hors campus vs recherche [pas de 2e et 3e cycles]
- Déplacements entre les campus + démarchage lieux de stages :
  - Bonifier la reconnaissance dans la tâche
  - Faciliter l'enseignement [périodes d'enseignement, visio, hybride]
- Problèmes de soutien et d'équipements [STI, visioconférence, bibliothèque, étudiants situation handicap, etc.]

# Groupes de discussion : bilan

## Autres sujets reliés à la tâche

### Problématique

- Inclure la responsabilité des stages et autres directions pédagogiques dans la direction pédagogique [10.05 h]
- Définir le rôle des comités départementaux dans l'approbation de la tâche

# Comité de négociation

Le 6 avril dernier, le comité exécutif a convenu que le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective serait composé des personnes suivantes :

- René Lesage, vice-président aux relations de travail et porte-parole
- Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
- Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail
- Gabriel Hébert-Tétreault, avocat au consortium des services juridiques

# Échéancier

**11 mai 9 h**

Étude et adoption au comité exécutif des orientations de la négociation pour le renouvellement de la convention

**25 mai 11 h 45**

Recommandation du conseil syndical sur les orientations de la négociation

**7 juin 13 h 30**

Assemblée générale spéciale du Syndicat pour l'adoption des orientations de la négociation

# Point 6

## Rapport du comité des relations de travail

- Rapport du comité
- Mieux connaître la convention collective

# Rapport du comité des relations de travail

- Arbitrage sur grief « Reconnaissance du syndicat »
- Arbitrage sur embauche au 1<sup>er</sup> décembre

# Mieux connaître la convention collective

9. 16 - La durée d'un premier contrat d'engagement de tout professeur régulier est de trois (3) ans à partir de la date régulière d'entrée en fonction, soit le 1er juin. Cependant, quelle que soit la date d'entrée en fonction d'un professeur régulier, son contrat doit être d'une durée égale ou supérieure à trente (30) mois, mais inférieure ou égale à quarante-deux (42) mois. Il doit se terminer un 31 mai.

**Point 7**

**Attribution du Prix  
d'engagement  
syndical 2017**

# Règle 13 sur l'attribution du Prix d'engagement syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR [SPPUQTR]

## Critères d'attribution

- \* Être ou avoir été membre du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR;
- \* Être ou avoir été engagé dans un comité syndical ou universitaire à l'exclusion des officiers en poste lors de l'attribution du prix;
- \* S'être démarqué de façon particulière.

## Attribution du prix

- \* Chaque année, le comité exécutif invite les délégués syndicaux à soumettre des candidatures;
- \* La bourse est décernée par le conseil syndical à la suite d'une recommandation du comité exécutif et du comité des services à la collectivité.

## Reconnaissance

- \* Le prix d'engagement syndical du SPPUQTR est constitué d'une bourse de 1000 \$;
- \* Le comité exécutif du SPPUQTR peut décider d'attribuer le nom du récipiendaire du prix à l'une des bourses d'études offertes aux étudiants de l'UQTR.

## Récipiendaires des prix d'engagement syndical

**Ram Lakshmanan**, Département de génie industriel  
juin 2011

**Michel Poisson**, Département d'études en loisir, culture et  
tourisme  
septembre 2013

**Paul Gagné**, Département de philosophie et des arts  
décembre 2013

**Michel Volle**, Département de psychologie  
juin 2015

# Processus d'attribution

**2 mars**

Le comité exécutif convient d'attribuer un prix d'engagement pour l'année 2017.

**16 mars**

Le conseil syndical est invité à soumettre des candidatures pour le prix d'engagement.

**22 mars**

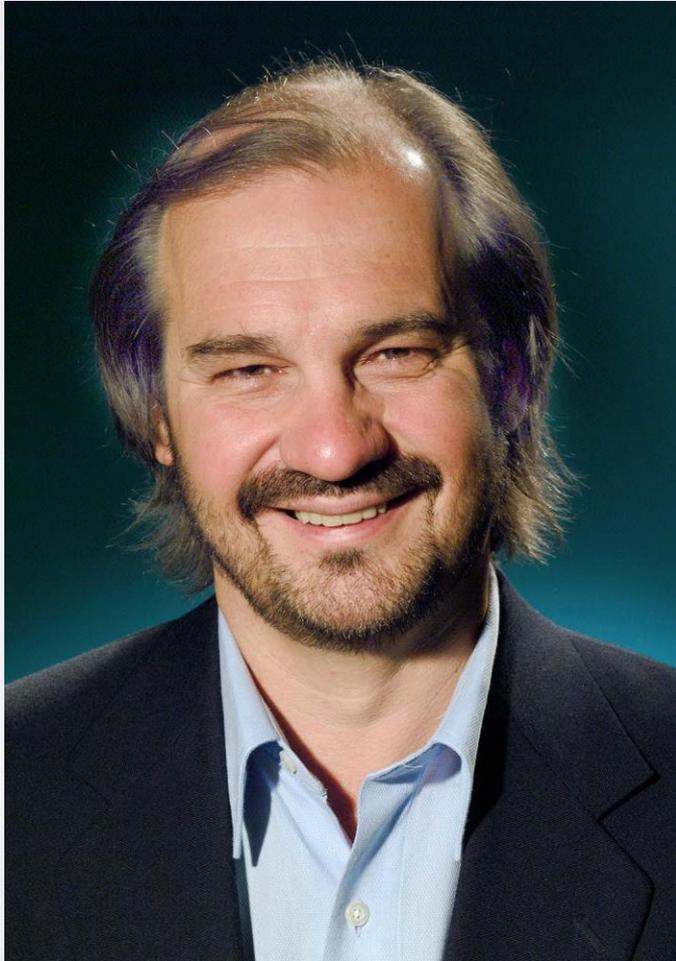
Le comité des services à la collectivité analyse la liste des candidatures susceptibles de recevoir le prix d'engagement syndical 2017.

**23 mars**

Le comité exécutif étudie la recommandation du comité des services à la collectivité et formule une recommandation au conseil syndical.

**4 mai**

Attribution du prix par le conseil syndical



- Né à Montréal, le 4 juin 1952
- Détenteur d'un Ph. D. en mathématiques de l'Université de Montréal [1993]
- Consultant pour l'Organisation mondiale de la santé [1985-1992]
- Professionnel de recherche au Groupe de recherche sur les insectes piqueurs et chargés de cours à l'UQTR [1981-1991]
- Embauché à l'UQTR à titre de professeur régulier au Département de mathématiques et d'informatique le 1<sup>er</sup> décembre 1991
- Professeur agrégé en 2005 et titulaire en 2015

# Engagement syndical et universitaire

- 1997-1999 Directeur du module de mathématiques et d'informatique
- 1993-1998 Membre de la sous-commission des études avancées
- 2003-2004 Secrétaire du Syndicat
- 2004-2005 Vice-président aux affaires syndicales
- 2005-2014 Vice-président aux relations de travail**
- 2005-2014 Représentant du Syndicat au conseil fédéral de la FQPPU
- 2008 Responsable des négociations pour le renouvellement de la convention collective
- 2013 Responsable des négociations pour le renouvellement de la convention collective
- 2014-2015 Président intérimaire du Syndicat

- CONSIDÉRANT la création en 2010 du Prix d'engagement syndical du SPPUQTR;
- CONSIDÉRANT la règle 13 sur l'attribution du prix d'engagement syndical;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité des services à la collectivité;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégués syndicaux;

Sur motion présentée par le comité exécutif, appuyée par le professeur [...]

- Il est résolu d'attribuer le cinquième prix d'engagement syndical du SPPUQTR au professeur **Alain Chalifour** du Département de mathématiques et d'informatique de l'UQTR;
- De recommander au comité exécutif que l'une des bourses d'études remises par le Syndicat aux étudiants de l'UQTR porte le nom du récipiendaire du prix.

**Point 8**

**Restructuration du régime  
de retraite de l'UQ  
[RRUQ]**

# Entente de principe

## 16 mars 2017

# Plan

- Historique
- Situation actuelle concernant l'indexation
- Obligations de la loi
- Un seul objectif : l'indexation des rentes
- Principaux éléments de l'entente de principe
- Mécanisme et scénarios

# Historique

- 2012 Groupe de travail sur le financement et la pérennité du régime (GTFP)
- 2013 Rapport du groupe de travail
- 2016 Adoption du Loi 13
- 25 août Proposition patronale « exploratoire »
- 1<sup>er</sup> nov. Réponse à la proposition patronale
- 21 nov. Proposition patronale « finale »
- 16 déc. Contreproposition syndicale
- 16 mars Entente de principe
- 24 mars Adoption de l'entente de principe (Cirrac)
- 18 avril Signature de l'entente de principe
- À venir Comité de la retraite, à l'Assemblée des gouverneurs, Gazette officielle

# Situation actuelle concernant l'indexation

- Indexation garantie à 100 % IPC avant 2005
- Aucune garantie pour l'indexation en deçà de IPC-3% depuis 2005
- Indexation ponctuelle pour les rentes en cours de versement mais seulement si la situation financière du régime le permet (surplus actuariel)
- Aucune indexation versée aux retraités depuis le 30 juin 2009 (pour les années de service après 2005) mais nécessité de combler les retards (268 millions de \$ au 31 décembre 2016)
- La probabilité d'accorder la pleine indexation dans 10 ans n'est que de 25 %. La probabilité que l'indexation soit versée au cours des 20 prochaines années serait inférieure à 50 %.

# Le problème (suite)

- Cotisation de stabilisation (Loi 13)
- Elle doit débuter le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et elle est établie comme étant égale à au moins 10% du coût du service courant
- Provision pour écarts défavorables (PED) Obligation de constituer une provision de 620 millions de \$

# Un seul objectif : l'indexation des rentes

- Convaincre le gouvernement du Québec que l'indexation des rentes était une nécessité dans le secteur universitaire. Et ensuite, amener l'Université à partager notre objectif.
- Garantir l'indexation pour les années à venir
- Assurer le financement de l'indexation ponctuelle pour la période 2005-2017
- Affecter les excédents d'actifs à une indexation supplémentaire garantie
- Impossible de cotiser davantage au RRUQ, la seule façon d'atteindre notre objectif est d'accepter que des modifications soient apportées aux prestations et une révision de la Politique de financement

# Principaux éléments de l'entente

Indexation: DES GAINS TRÈS INTÉRESSANTS

- Maintien des droits acquis à l'égard des modifications réductrices qui seront apportées aux prestations du régime
- Indexation garantie à 75 % de l'IPC, pour tous les participants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Mise en place d'un mécanisme pour améliorer le versement de l'indexation ponctuelle pour la période 2005-2017

# Principaux éléments de l'entente

## Prestations modifiées

- Possibilité de retraite facultative (sans réduction) à 55/35 (au lieu de juste 35 ans) ou 60/32 (au lieu de 55/32)
- Suppression de la retraite anticipée subventionnée (55/22) (coûte très cher)
- La perte actuarielle sera calculée dorénavant sur une base d'équivalence actuarielle (6%, 65 ans). Cependant, cette modification, comme toutes les autres d'ailleurs, s'applique à compter de janvier 2018 et les droits acquis sont conservés. Les nouvelles règles permettent encore de prendre une retraite à partir de 55 ans d'âge.



- Le calcul de la pénalité actuarielle sera effectué sur la base 20/22<sup>e</sup> selon les modalités actuelles (55/22) et 2/22<sup>e</sup> sur la base des nouvelles règles

# Principaux éléments de l'entente

## Prestations modifiées

- En ce qui concerne les cotisations excédentaires (pour les employés qui quittent le réseau UQ), les droits résiduels seront dorénavant calculés selon le taux de solvabilité du régime (plutôt que 100% des prestations de départ.) Cependant, tous ceux concernés par cette nouvelle règle pourront choisir de demeurer dans le régime.
- Prestations de départ et de décès avant la retraite sont dorénavant égales au minimum légal, c-à-d à la valeur de la rente accumulée différée à 65 ans.
- Conclusion: La réduction des prestations permet de garantir l'indexation à 75 % de l'IPC pour les années de service à compter de janvier 2018

# Principaux éléments de l'entente

## Politique de financement

- Révision de la Politique de financement
- À compter de janvier 2018, le financement du Régime est du ressort du CIRAC (la Table réseau de négociation) plutôt que d'être la prérogative du RRUQ
- Cotisation de l'employeur fixée à 11% au 31 décembre 2016 jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle (minimum 3 ans). Ensuite minimum de 10,5% et maximum de 11% jusqu'à ce qu'il soit possible de garantir une indexation à 75% de l'IPC pour les rentes futures pour les années 2005-2017.
- Retrait des procédures judiciaires et renonciation à toute contestation future

# Mécanisme d'indexation ponctuelle

## Comment ça marche?

- La cotisation pour l'indexation ponctuelle est versée par l'employeur dans un compte à l'extérieur de la caisse du Régime afin d'être en mesure d'utiliser l'argent accumulé afin de modifier le Régime de retraite pour verser de l'indexation ponctuelle
- Cette cotisation sert uniquement à indexer les rentes en paiement pour la portion de service accumulée pour les années 2005 à 2017
- Il n'y a aucune possibilité de créer des retards si les sommes sont insuffisantes dans le compte pour accorder la pleine indexation ponctuelle

# Mécanisme d'indexation PONCTUELLE

## Comment ça marche?

- La première indexation ponctuelle est accordée uniquement lors du dépôt de l'évaluation actuarielle subséquente à celle produite au 31 décembre 2016, et ce, pour les années entre les deux évaluations actuarielles en proportion des montants accumulés dans le compte pour l'indexation ponctuelle
- L'indexation garantie selon la formule IPC-3 % reste en vigueur et l'indexation ponctuelle vise à verser l'indexation résiduelle jusqu'à concurrence du plein IPC

# Scénario

- Année : 2025
- IPC : 2%
- Début de carrière : 1985
- Début de la retraite : 1<sup>er</sup> janvier 2023
- 37 années de cotisation au RRUQ



INDEXATION EN 2025 = 1,67 %

$$(20 \text{ ans} * 100\% * 2\%) \pm (12 \text{ ans} * 60\% * 2\%) \pm (5 \text{ ans} * 75\% * 2\%)$$

37 ANS

LE FOND SPÉCIAL : 12M \$

IPC : 20M \$

$$60\% = 12\text{M \$} / 20\text{M \$}$$

The background features a series of concentric, light blue circles centered in the upper half of the frame. Below the text, there is a horizontal line that creates a reflection effect, mirroring the text and circles below it.

**Questions ?**

**Point 9**

**Délégations**

**syndicales 2017-2018**

## Statuts du Syndicat

### Responsabilité du conseil syndical

6 e)

Désigne les représentants du Syndicat aux divers organismes auxquels il participe, sauf dispositions contraires prévues à la convention collective.

## Projet de résolution

CONSIDÉRANT l'article 6 e) des statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué auprès des professeurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les professeurs;

Sur motion dûment proposée par le professeur ..., appuyée par le professeur..., il est résolu :

De désigner les professeurs dont les noms apparaissent sur la liste annexée à la présente résolution à titre de représentant du SPPUQTR aux différents comités syndicaux et universitaires pour l'année 2017-2018.

**Point 10**

**Tribune des délégués et  
des déléguées**

# **Point 11**

**Adoption du procès-verbal  
de la 307<sup>e</sup> réunion du  
conseil syndical**

## Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 307<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 16 mars 2017;
- CONSIDÉRANT que les délégués ont reçu le projet dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégués sur la conformité du projet;

Sur motion dûment proposée par le professeur ..., appuyée par le professeur..., il est résolu :

Il est résolution d'adopter le procès-verbal de la 307<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 16 mars 2017.

# **Point 12**

## **Information et dépôt de documents**

# **Point 12.1**

**Dépôt des procès-verbaux  
du comité exécutif :**

**540<sup>e</sup>, 541<sup>e</sup>, 542<sup>e</sup> réunions**

## **Point 12.2**

**Rapport sur la Fédération  
québécoise des professeures  
et des professeurs  
d'université (FQPPU)**

# Rapport dossiers FQPPU

## Conseil fédéral du 27 et 28 avril

- Bilan de l'année et priorités 2017-2018
- Prévisions financières
- Campagne de valorisation de la fonction professorale : aperçu de la campagne socio-numérique 2017 et présentation de la campagne 360° début 2018 par firme de communication
- Période d'échange sur la fonction professorale à l'épreuve de la transformation des universités
- Modifications aux statuts et règlements
- Demande d'affiliation du SGPUM et vote positif
- Bilan formation sur mesures d'accommodements (invitation du SPPUQTR au formateur à venir)
- Bilan impact loi 13 sur les régimes de retraite des universités

# Rapport dossiers FQPPU

## Conseil fédéral du 27 et 28 avril

- Tour de table des relations de travail :
- nouvelle convention profs TELUQ
- SPPUQAT et SPPUQO en négo (plainte au tribunal administratif)
- UQAM projet décentralisation rejeté par assemblées dept profs, départ recteur,
- détail entente SPPUS: pas de plancher emploi, statu quo conditions générales, retour nbre prof 2014, salaires : 0% 2015, 0% 2016, 4% +1% forfaitaire 2017, 1,25% 2018 et 1% +0,5% forfaitaire 2019
- Plusieurs problèmes dans différentes universités avec politique sur le harcèlement psychologique et sexuel

## À l'agenda

- Colloque sur les transformations actuelles des universités Acfas 2017 les 8-9 mai à Université McGill

**Point 13**

**Affaires nouvelles**

**Date de la prochaine  
réunion du  
Conseil syndical  
25 mai 2017**